



Saison 2024/2025

Procès-verbal n°9
COMMISSION DES REGLEMENTS

Réunion du :	Mardi 29 avril 2025
Présidence :	M. Nicolas THABARD
Présents :	MM. Mickaël LUCAS, Michel MONIOTTE, David PARIS et Robert PRICAZ
Excusée :	MME Sylvie SCHOUWEY

Les membres de la Commission adressent leurs sincères condoléances à Sylvie SCHOUWEY à la suite du décès de son papa.

1. FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 22774749

U15 Départemental 2 – Poule C : Foucherans 1 – Bresse Jura 2 à 8 – Samedi 22 mars 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Bresse Jura 2 à 8
Amende : 30 € à Bresse Jura.

Dossier n° 22752169

Critérium U12 Féminines : Coteaux Seille 1 – Arcade Foot 1 – Samedi 29 mars 2025

- ✓ Forfait de l'équipe d'Arcade Foot 1
Amende : 30 € à Arcade Foot.

Dossier n° 22752181

Coupe Départ/C. Agricole Seniors Féminines à 11 : Coteaux Seille 1 – Montmorot/Courlaoux 1 – Dimanche 30 mars 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Montmorot/Courlaoux 1
Amende : 55 € à Montmorot/Courlaoux.

Dossier n° 28436439

Départemental 3 – Poule C : Gevry 2 – Archelange 2 – Dimanche 30 mars 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Gevry 2
Amende : 55 € à Gevry.

Dossier n° 22849184

U11 – Poule D : Septmoncel 1 – Jura Lacs 2 – Samedi 5 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Lacs 2
Amende : 30 € à Jura Lacs

Dossier n° 22780367

U13 Départemental 3 – Poule C : Dole/Crissey 1 – Jura Dolois 4 – Samedi 5 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Dolois 4
Amende : 30 € à Jura Dolois.

Dossier n° 22780367

U13 Départemental 3 – Poule C : Aiglepierre 1 – Gevry 1 – Samedi 5 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Gevry 1
Amende : 30 € à Gevry.



Dossier n° 22780018

U18 Départemental 2 – Poule B : GJ Cœur du Jura 2 – Macornay/Montmorot 2 – Samedi 5 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Macornay/Montmorot 2
Amende : 55 € à Macornay/Montmorot.

Dossier n° 22780030

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Foucherans 1 – Jura Stad 2 – Samedi 5 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Stad 2
Amende : 30 € à Jura Stad.

Dossier n° 22805956

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Jura Dolois 2 – Aromas 1 – Dimanche 6 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe d'Aromas 1.
Amende : 30 € à Aromas.

Dossier n° 22849553

Jour de Coupe U11 – Plateau de La Marre – Samedi 12 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Plateau 39, organisateur du plateau.
Amende : 30 € à Plateau 39

Dossier n° 22849556

Jour de Coupe U11 – Plateau de Domblans – Samedi 12 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Bresse Jura 2
Amende : 30 € à Bresse Jura.

Dossier n° 22810017

Critérium U12 Féminines : Jura Dolois 1 – Jura Sud 1 – Samedi 12 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Sud 1
Amende : 30 € à Jura Sud.

Dossier n° 22832427

U13 Départemental 3 – Poule A : St Claude/Septmoncel 1 – Jura Lacs 2 – Samedi 12 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de St Claude/Septmoncel 1
Amende : 30 € à St Claude/Septmoncel.

Dossier n° 2282432

Critérium U15 Féminines : Mont S/Vaudrey 1 – Molay 1 – Samedi 12 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Molay 1
Amende : 30 € à Molay.

Dossier n° 22809909

U18 Départemental 2 – Poule B : GJ Porte du Jura 2 – GJ Cœur du Jura 2 – Samedi 12 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de GJ Cœur du Jura 2
Amende : 55 € à GJ Cœur du Jura.

Dossier n° 22810407

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule A : Petite Montagne 1 – Rahon 1 – Dimanche 13 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Rahon 1.
Amende : 30 € à Rahon.



Dossier n° 22810407

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Crotenay/C. Ain 1 – Grandvaux 1 – Dimanche 13 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Grandvaux 1
Amende : 30 € à Grandvaux.

Dossier n° 22832442

Départemental 1 Féminines Deffeuille Automobiles : Beaufort/Sagy 1 – Triangle d'Or 1 – Dimanche 13 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Triangle d'Or 1.
Amende : 55 € à Triangle d'Or.

Dossier n° 22827309

Coupe Départ/C. Agricole U15 Féminines : Jura Sud Foot 1 – Aiglepierre 1 – Samedi 19 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe d'Aiglepierre 1
Amende : 30 € à Aiglepierre.

Dossier n° 22847290

U18 Départemental 1 : Mont S/Vaudrey/Aiglepierre 1 – Coteaux Seille 1 – Samedi 19 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Coteaux de Seille 1
Amende : 55 € à Coteaux de Seille.

Dossier n° 22847286

Coupe Départ/C. Agricole Seniors Féminines à 11 : Coteaux de Seille 1 – Triangle d'Or 1 – Samedi 19 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Triangle d'Or 1
Amende : 55 € à Triangle d'Or.

Dossier n° 22847287

Coupe Départ/C. Agricole Seniors Féminines à 11 : Jura Stad 1 – Lons RC 2 – Samedi 19 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Lons RC 2
Amende : 55 € à Lons RC.

Dossier n° 22847276

Départemental 1 Féminines : Beaufort/Sagy 1 – Bresse Jura Foot 1 – Lundi 21 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Beaufort/Sagy 1
Amende : 55 € à Beaufort/Sagy.

Dossier n° 22847284

Départemental 1 Féminines : Montmorot/Courlaoux 1 – Lons RC 2 – Lundi 21 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Montmorot/Courlaoux 1
Amende : 55 € à Montmorot/Courlaoux.

Dossier n° 22849290

U18 Départemental 1 : GJ Porte du Jura 1 – Mouchard/Arc 1 – Samedi 26 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Mouchard/Arc 1
Amende : 55 € à Mouchard/Arc

Dossier n° 22849498

U18 Départemental 1 : Jura Stad 1 – Sirod 1 – Samedi 26 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Sirod
Amende : 55 € à Sirod



Dossier n° 22849978

U18 Départemental 2 – Poule B : Petite Montagne 1 à 8 – Macornay/Montmorot 2 à 8 – Samedi 26 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Macornay/Montmorot 2 à 8
Amende : 30 € à Macornay/Montmorot.

Dossier n° 22871409

U18 Départemental 2 – Poule B : Gj Porte du Jura 2 – Viry 1 – Samedi 26 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Gj Porte du Jura 2
Amende : 55 € à Gj Porte du Jura.

Dossier n° 22871411

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Grandvaux 1 – Jura Stad 2 – Dimanche 27 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Jura Stad 2
Amende : 30 € à Jura Stad.

Dossier n° 22871412

Départemental 2 Féminines à 8 – Poule B : Foucherans/Archelange 1 – Jura Dolois 2 – Dimanche 27 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Foucherans/Archelange 1
Amende : 30 € à Foucherans/Archelange.

Dossier n° 22849291

Départemental 4 – Poule B : Septmoncel 1 – Coteaux de Seille 3 – Dimanche 27 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Coteaux de Seille 3
Amende : 55 € à Coteaux de Seille.

Dossier n° 22871405

Départemental 4 – Poule B : Macornay 3 – Crotenay/C. Ain 3 – Dimanche 27 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Crotenay/C. Ain 3
Amende : 55 € à Crotenay/C. Ain.

Dossier n° 22871407

Départemental 4 – Poule B : Sud Revermont/Beaufort 3 – Mont Noir 2 – Dimanche 27 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Mont Noir 2 (3^{ème} forfait)
Amende : 55 € à Mont Noir.

Dossier n° 22871406

Départemental 4 – Poule C : Aiglepierre 2 à 8 – Chapelle-Voland 2 à 8 – Dimanche 27 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de Chapelle Voland 2 à 8
Amende : 30 € à Chapelle-Voland 2.

Dossier n° 22873245

Départemental 4 – Poule C : Foucherans 2 – La Ferté 2 – Dimanche 27 avril 2025

- ✓ Forfait de l'équipe de La Ferté 2
Amende : 55 € à La Ferté.

2. FORFAITS GENERAUX

Dossier n° 22780044

U15 Départemental 2 – Poule C

- ✓ Forfait général de l'équipe de Bresse Jura 2 à 8
Amende : 35 € à Bresse Jura.



Dossier n° 22810018

Critérium U12 Féminines :

- ✓ Forfait général de l'équipe de Jura Sud 1, suite à 3 forfaits simples.
Amende : 35 € à Jura Sud.

Dossier n° 22872813

Critérium U12 Féminines :

- ✓ Forfait général de l'équipe d'Arcade Foot 1
Amende : 35 € à Arcade Foot.

Dossier n° 22871888

Départemental 4 – Poule B :

- ✓ Forfait général de l'équipe de Mont Noir 2, suite à 3 forfaits simples.
Amende : 90 € à Mont Noir.

3. RESERVE NON CONFIRMEE

Dossier n° 22780282

Départemental 2 – Poule A : Jura Lacs 3 – Petite Montagne 1 – Samedi 29 mars 2025

- Réserves d'avant match déposée par le capitaine de Petite Montagne sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs de Jura Lacs susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

- Réserve non confirmée.

La Commission demande au secrétariat de débiteur le compte de Petite Montagne de 30 € (non-confirmation de réserve).

4. RESERVE CONFIRMEE

Dossier n° 22871882

Départemental 1 Féminines Deffeuille Automobiles : Jura Lacs 1 – Bresse Jura 1 – Dimanche 27 avril 2025

- Réserve d'après-match déposée par la capitaine de Bresse Jura sur la participation des 3 joueuses de Jura Lacs inscrites sur la feuille de match alors que le règlement précise la participation maximum de 2 joueuses U16 :

« Suite au match du 27.04.25, Jura Lacs Foot F contre Bresse Jura Foot F en Départemental 1 Deffeuille Automobiles, nous confirmons la réserve d'après match déposée par le capitaine de Bresse Jura Foot pour le motif suivant :

l'équipe recevante présente sur la feuille de match 3 joueuses U16 alors que le règlement précise la participation maximum de 2 joueuses U16. Vous trouverez ci-dessous l'identité des trois joueuses :

- GROSPIERRE Romye U16F : 2547563210
- CŒUR Lison U16F : 2547566907
- THOMET Léa U16F : 9602407623

- Réserve confirmée par mail le 27 avril 2025

Après examen des pièces figurant au dossier,

- Considérant que les trois joueuses mentionnées figurent bien sur la feuille de match
- Considérant l'article 149 des RG de la FFF « Participation aux rencontres »

✓ **La Commission**

- Dit une joueuse non qualifiée pour participer à la rencontre
- Donne match perdu par pénalité au club de Jura Lacs (-1pt, score 0 :0)
- Inflige une amende de 35€ au club de Jura Lacs



4. CONTROLE DES JOUEURS SUSPENDUS

Dossier n° 22832515

Départemental 4 – Poule B – St Claude 3 – Crotenay/C. Ain 3 – Dimanche 23 mars 2025

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- Considérant que le joueur de St Claude, sanctionné par la Commission de Discipline d'un match de suspension à compter du 10 mars 2025, a participé à la rencontre en tant que dirigeant en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe Seniors 3.
- Considérant l'absence de réserve d'avant match du club de Crotenay/C. Ain sur la participation en tant que dirigeant d'un joueur suspendu,

✓ **La Commission**

- Dit le joueur, non qualifié pour participer au match
- Inflige à St Claude l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un dirigeant suspendu.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club de St Claude par mail recommandé.

6. EVOCATION

Dossier n° 22750025

Départemental 2 – Poule A : Vaux 1 – Triangle Or 2 – Dimanche 16 février 2025

- Vu le courrier, reçu le 17.03.25, de Triangle d'Or portant sur le nombre de mutations autorisées au club de Vaux, considérant que lors de la rencontre du 16 février 2025, le club de Vaux a joué avec plus de 2 mutations, ainsi qu'à plusieurs reprises lors de ses matchs officiels, et ce depuis le début de saison 2024/2025. Le club de Vaux n'ayant droit qu'à 2 mutations (dont 2 hors période) à la suite de la publication du PV Cion Statut de l'Arbitre et Obligations du 17 juin 2024.

- Considérant que ce courrier caractérise une demande visant à ouvrir une procédure au sens de l'article 147 des R.G de la F.F.F,
- Considérant qu'au regard des motifs invoqués dans le courrier, une procédure d'évocation a été ouverte, qui prévaut avant l'homologation d'un match,
- Vu l'article 12 du Règlement Autour de la Rencontre du District du Jura,
- Courriel du Secrétariat le 4 avril 2025 au club de Vaux demandant des informations, sans réponse à ce jour,
- Analyse de l'ensemble des feuilles de match de l'équipe de Vaux les St Claude.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- Considérant que le club de Vaux les St Claude a aligné trois joueurs « Mutation hors période » lors de la rencontre du 21 Septembre 2024 Coteaux de Seille 2 /Vaux les St Claude en championnat D2 (score 7 – 1),
- Considérant que le club de Vaux les St Claude a aligné trois joueurs « Mutation hors période » lors de la rencontre du 29 Septembre 2024 Vaux les St Claude / Champagnole en championnat D2 (score 1 – 4),
- Considérant que le club de Vaux les St Claude a aligné trois joueurs « Mutation hors période » lors de la rencontre du 13 Octobre 2024 FC Mont Noir / Vaux les St Claude en championnat D2 (score 2-4),
- Considérant que le club de Vaux les St Claude a aligné trois joueurs « Mutation hors période » lors de la rencontre du 16 Février 2025 Vaux les St Claude / Triangle d'Or en championnat D2 (score 2-1),



- Considérant que le club de Vaux les St Claude a aligné trois joueurs « Mutation hors période » lors de la rencontre du 09 Mars 2025 Vaux les St Claude / Coteaux de Seille 2 en championnat D2 (score 2-2),
- Considérant que le club de Vaux les St Claude a aligné trois joueurs « Mutation hors période » lors de la rencontre du 15 Mars 2025 Champagnole / Vaux les St Claude en championnat D2 (score 12-2),
- Considérant que le club de Vaux les St Claude a aligné trois joueurs « Mutation hors période » lors de la rencontre du 27 avril 2025 Courlaoux / Vaux les St Claude en championnat D2 (score 6 – 2),
- Considérant aussi que l'ensemble des matchs disputés depuis le 15 février 2025 sont considérés comme non homologués du fait de la procédure d'évocation :

✓ **La Commission :**

- Dit que le club de Vaux les St Claude est dans le cas d'une infraction répétée aux Règlements Généraux de la FFF et plus spécifiquement de l'article 160 des R.G de la F.F.F
- Pour la rencontre du 16 Février 2025
Donne match perdu par pénalité (-1 pt) au club de Vaux les St Claude pour en reporter le gain au club de Triangle d'Or (3 points). Score (Vaux les St Claude : 0 – 3 Triangle d'Or Jura Foot)
Inflige au club de Vaux les St Claude une amende de 35€ pour participation d'un joueur non qualifié ne pouvant prendre part à la rencontre.
- Pour la rencontre du 09 Mars 2025
Donne match perdu par pénalité (-1 pt) au club de Vaux les St Claude pour en reporter le gain au club de Coteaux de Seille (3 points). Score (Vaux les St Claude : 0 – 3 Coteaux de Seille)
Inflige au club de Vaux les St Claude une amende de 35€ pour participation d'un joueur qualifié ne pouvant prendre part à la rencontre.
- Pour la rencontre du 15 Mars 2025
Donne match perdu par pénalité (-1 pt) au club de Vaux les St Claude. Maintien du score. Score (F.C CHAMPAGNOLE : 12 – 0 Vaux les St Claude)
Inflige au club de Vaux les St Claude une amende de 35€ pour participation d'un joueur non qualifié ne pouvant prendre part à la rencontre.
- Pour la rencontre du 27 Avril 2025
Donne match perdu par pénalité (-1 pt) au club de Vaux les St Claude. Score (F.C COURLAOUX : 6 – 0 Vaux les St Claude)
Inflige au club de Vaux les St Claude une amende de 35€ pour participation d'un joueur non qualifié ne pouvant prendre part à la rencontre
- Pour les matchs homologués disputés avant la procédure, considérant l'article 200 des RG de la FFF et afin de rétablir l'équité sportive entre les différents clubs du championnat, la Commission inflige une perte de 3 points au classement de Départemental 2 et une amende de 105 Euros au club de Vaux la St Claude pour les rencontres disputées en infraction les 21/09, 29/09 et 13 octobre (3 mutations hors période)

La Commission demande au Secrétariat de bien vouloir avertir le club de Vaux les St Claude par Notifoot.

.....



Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

.....

Nicolas THABARD,
Président Cion Règlements